

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-2025
DU 10 FEVRIER 2025**

Nombre de Conseillers :

En exercice	14	L'an deux mil vingt cinq
		Le 10 février à 18 H 00
Présents	11	Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS
		Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Votants	13	à la Mairie, sous la présidence de Mme Patricia RAICHINI, Maire.
		Date de convocation du Conseil Municipal : 24/01/2025
		PRESENTS : RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge, VEYSSIERE Fabienne
		AUDOUIN Anne, DUMON Alain, BORDAS Christian, TRANQUARD Jérôme,
		REYGADE Aline, JOCELYN Nathalie, MARTIN Frédéric, HUCHET Pierrette
		ETAIENT ABSENTS : BORDELAIS Gérard
		PROCURATIONS : BOUTIN Jean-François à JOCELYN Nathalie
		POUDRET Annie à RAICHINI Patricia
		SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Nathalie JOCELYN a été élue secrétaire de
		séance.

Cette délibération annule et remplace la n° 06-2025 reçue en Préfecture le 14 février 2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL EGLISE SAINT PIERRE

Madame le Maire expose que le projet de réfection du Clocher de l'église Saint Pierre, monument classé, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base, d'un estimatif au stade avant-projet définitif à 192 139.24 € HT soit 230 567.08 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Fondation du Patrimoine		2 000.00 €	1,04 %
Financements publics			
État	DSIL	53 337.80 €	27.76 %
Région		28 820.89 €	15 %
Département		0	0
DRAC		69 552.70 €	36.20 %
Auto-financement			
Fonds propres			
Emprunt		38 427,85 €	20 %
Total HT		192 139.24 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : **06/2025**

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : **10/2025**

Date prévisionnelle de fin de l'opération : inconnu

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

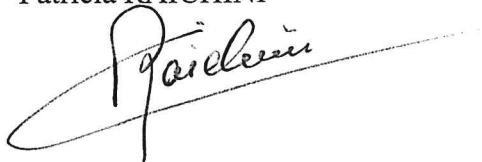
- approuve la réalisation du projet présenté estimé à **192 139.24 € HT**
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention État au titre de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Patricia RAICHINI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patricia Raichini', with a long horizontal stroke extending to the right.

Nathalie JOCELYN

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'N' and 'J' intertwined.